

De fait, on doit soumettre un état néant lorsque les services qui desservent les régions beaucoup moins peuplées du pays ne peuvent durant la morte saison transporter de voyageurs. Ces services doivent produire un état néant. De sérieuses amendes sont prévues pour défaut et je suis certain qu'en examinant toutes les clauses en petits caractères je découvrirais que tous les fonds du transporteur aérien titulaire d'un permis seraient déposés en fiducie. Cet argent est perçu au nom de Sa Majesté et, par conséquent, il tombe dans la même catégorie que toutes les autres sortes de taxes qu'on perçoit et qui reçoivent une certaine priorité.

Afin de payer pour ces services, monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement pourrait facilement faire un ajustement basé sur le montant d'impôts remis. Ces impôts représenteront une assez forte somme. Mais, l'histoire se répète: le gouvernement ayant besoin d'argent, il dit aux hommes d'affaires concernés: «Vous paierez le coût de perception de cet impôt.» Je pense qu'il est temps que le gouvernement paie ces frais. Ce sont les hommes d'affaires qui doivent s'en charger, selon le bill, mais je prétends que cela revient au gouvernement et j'espère qu'il y aura des changements à cet égard.

D'autres membres de l'opposition, je pense, et des députés ministériels de l'arrière-ban, j'en suis sûr, ont des remarques à faire au sujet du bill. J'encourage à donner leur opinion le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) et les représentants des régions québécoises et ontariennes en voie de développement, car nous sommes tous désireux, à mon sens, de connaître leur réaction à cette surtaxe de 5 p. 100 sur le moyen de transport indispensable et à peu près unique de leurs commettants, non seulement pour les affaires mais aussi pour les divertissements et l'aménagement régional. S'ils croient que cette taxe est juste, je serai heureux de le leur entendre dire, pour que leurs électeurs soient en mesure de juger.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours eu l'impression qu'on pouvait critiquer le parti libéral pour autant qu'on reconnaisse à ses membres l'aptitude à mener rondement les choses. S'il existe quelque chose dont le gouvernement soit fier, c'est d'administrer comme des hommes d'affaires. Les libéraux croient savoir comment diriger le pays. Eh bien, monsieur l'Orateur, laissez-moi vous dire, en termes très modérés, qu'ils sont de très piètres hommes d'affaires. Ils passent leur temps à nous faire des propositions dénuées de tout bon sens, comme si nous ne

pouvions voir où ils veulent en venir. Voilà une autre de ces propositions.

• (8.10 p.m.)

Qui va payer cette taxe? Regardons les choses en face. Le gouvernement commence par dire qu'il faut recouvrer une partie des déficits d'exploitation des aéroports. Je crois qu'ils s'élèvent à quelque 57 millions de dollars. Si la proposition est adoptée, elle devrait rapporter 20 millions, mais il restera encore un déficit de 37 millions. Les aéroports ont toujours été subventionnés et continueront de l'être. Il en a toujours été ainsi et personne n'y trouve vraiment à redire.

Quand le gouvernement accorde des pensions de vieillesse, il se croit très généreux, mais ce qu'il donne est très peu. Le gouvernement déclare: «Nous subventionnons les pauvres et nous ne devrions pas accorder tant d'aide», mais quand il s'agit de subventionner les riches, cela n'a pas d'importance. Cela se fait depuis longtemps et continuera même après l'adoption de cette mesure législative, si la Chambre en décide ainsi.

Les seuls qui paieront cette taxe de 5 p. 100 sont les groupes qui affrètent un avion car ils ne pourraient pas se permettre de voyager autrement. J'en ai vu un bon nombre. Ce sont des gens qui pendant des années ont économisé pour aller voir leurs parents et leurs amis dans leur pays d'origine. Ils affrètent ainsi un avion à cause du prix relativement peu élevé. Ce sont eux qui vont payer plus cher. Il n'y a aucun moyen pour eux d'éviter cette taxe de 5 p. 100 tout comme ils ne peuvent éviter de payer le billet d'avion. Cela fait partie du double standard fiscal qui existe au Canada.

Quelle différence y a-t-il pour l'homme d'affaires qui doit payer un supplément de 5 p. 100 pour son billet? Tout le montant était déductible et le demeurera. C'est le gouvernement qui acquittera une partie de ces frais. Sinon, ceux-ci seront absorbés par une hausse de prix de la part de la compagnie en cause. Le même prétexte est invoqué: chercher à rendre rentable l'exploitation des aéroports, alors que de fait on déplace simplement la subvention d'un endroit où elle était très visible à un autre où elle ne l'est pas autant et cela à cause de notre régime fiscal.

Ce n'est pas le seul aspect occulte du régime fiscal, mais il montre que bien des choses viennent s'y engouffrer. De deux choses l'une: ou le gouvernement perdra des revenus ou les prix monteront pour couvrir cette taxe. C'est une opération de quatre sous. Ce qui m'enrage, c'est que le gouvernement aurait pu—et peut toujours—recouvrer de